

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 03 OCTOBRE 2024

Délibération affichée

Le **07 OCT. 2024**

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 07

Procuration(s) : 04

N° d'ordre : 59/2024

Domaine d'intervention : 8.4/ Aménagement du territoire

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi trois du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-sept septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 27 septembre 2024

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. PROCIDA Robert ; ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - * Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. BIDELOGNE Fred ; **Conseillers Municipaux.**
*Arrivée à 18h18

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint (procuration donnée à M. André ATALLAH) ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint (procuration donnée à M. Patrice TABAR) ; - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. Roland GENDREY) ; - M. GEOFFROY Ludji (procuration donnée à Mme Julie OTTO) ; **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS ET EXCUSÉ(ES) : Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENÉ-GABRIEL Murielle ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna ; **Conseillers Municipaux.**

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 21, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION VALIDANT LA PHASE 1 DU PROJET DE RÉNOVATION
DU STADE FÉLIX ÉBOUÉ**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par la délibération n°41/2024 en date du 11 juillet 2024, le projet de rénovation du Stade Félix Éboué et son plan de financement dans le cadre de la phase pré-opérationnelle.

Ce projet de rénovation s'inscrit pleinement dans la stratégie de revitalisation du territoire communal, en répondant aux besoins de modernisation des infrastructures sportives et en favorisant la pratique des disciplines variées telles que le football, le rugby, et l'athlétisme.

Monsieur le Maire informe que le projet de réhabilitation du site sera réalisé en deux phases distinctes.

La première tranche visera principalement la remise en état et l'aménagement des infrastructures sportives, à savoir :

- La création d'un terrain synthétique mixte, adapté à la pratique du football et du rugby ;
- La création d'une ligne droite d'athlétisme en tartan ainsi que d'un sautoir en longueur pour les compétitions et entraînements ;
- La mise aux normes des accès existants et du parking afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité du site ;
- Le nettoyage général du site pour améliorer son cadre d'accueil ;

Le coût total de cette première tranche est estimé à 1 889 885,00 € HT.

Le cadrage du projet étant affiné, le plan de financement prévisionnel de la phase 1 est libellé comme suit :

FINANCEURS	MONTANT HT
Conseil Départemental	550 000 €
Conseil Régional	564 885 €
État (CCT-ANS)	625 000 €
Ville de Basse-Terre	150 000 €

L'assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n°41/2024 adoptée lors de la séance du 11 juillet 2024, relative à la validation du projet de rénovation du Stade Félix Éboué dans le cadre de sa phase pré-opérationnelle.

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les objectifs de la stratégie de revitalisation du territoire communal ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE VALIDER la phase 1 du projet de rénovation du Stade Félix EBOUÉ.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement de la phase 1.

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

ARTICLE 4 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre, le 04 OCT. 2024

La transmission en Préfecture le 04 OCT. 2024

L'affichage et/ou la publication le 07 OCT. 2024

Et/ou la notification le



Le Maire

André ATALLAH

